

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AN 33,5 % N
Numéro d'enregistrement : 01-2119490981-27-0029
Nom de la substance : nitrate d'ammonium
No. de la substance : 229-347-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
: Linzer Agro Trade GmbH
St.-Peter-Strasse 25, 4021 Linz, L'Autriche
Téléphone: +43 732 6915-0

Adresse e-mail : sds@borealisgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 40 05 48 48 (Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Comburant R 8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.
Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P220 Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser d'eau pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

3. Composition/ informations sur les composants

Nitrate d'ammonium: formule d'engrais

Ces produits sont conformes à la norme NF U 42-001 et au Règlement (CE) no 2003/2003.

3.1 Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS / No. ELINCS	Concentration [%]
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8	>= 94

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

- En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Demander conseil à un médecin.
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures souillés.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si on peut enlever facilement les lentilles de contact, le faire.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Contact avec les yeux:
Irritation
- L'inhalation des poussières peut provoquer les symptômes suivants:
Irritation respiratoire
Toux
- L'inhalation des fumées de décomposition peut provoquer les symptômes suivants:
Risque d'œdème pulmonaire retardé.
- Troubles digestifs
L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de métémo-globine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Sable
Poudre sèche

Halons
Dioxyde de carbone (CO₂)
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.
- : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète.
Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Contacter les autorités locales compétentes.
- : Eviter l'inhalation des fumées de décomposition.
S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Ne pas mélanger avec de la sciure, des matières combustibles ou organiques.
Laisser le récipient ouvert.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir écarté des matériaux incompatibles.
N'utiliser que du matériel propre.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Restreindre la taille des tas (conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés.
Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

: Matériaux appropriés pour les conteneurs:
Plastiques
Acier inoxydable
Aluminium

: Matériaux inappropriés pour les conteneurs:
Cuivre
Zinc

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 32 °C.
Éviter de stocker en plein air.
Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.
Tenir écarté des matériaux incompatibles.
Voir chapitre 10.

: Dans les exploitations agricoles, s'assurer que les engrais ne sont pas stockés à proximité de foin, paille, céréales, carburant diesel, etc.
En cas de perte de confinement, faire particulièrement attention à ne pas mélanger avec d'autres engrais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

Remarques : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Poussières totales		VME	10 mg/m3	1985-12-01	FR VLE
Poussières alvéolaires		VME	5 mg/m3	1985-12-01	FR VLE

DNEL

- : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique
Valeur: 21,3 mg/kg
- : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique
Valeur: 37,6 mg/m3
- : Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique
Valeur: 12,8 mg/kg
- : Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique
Valeur: 11,1 mg/m3
- : Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique
Valeur: 12,8 mg/kg

PNEC

- : Eau douce
Valeur: 0,45 mg/l
- : Eau de mer
Valeur: 0,045 mg/l
- : Utilisation/rejet intermittent

Valeur: 4,5 mg/l

: Installation de traitement des eaux résiduaires
Valeur: 18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Protection respiratoire conforme à EN 143 / EN 149.
Filtre P1
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants en caoutchouc ou en plastique
Gants en cuir
- : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Des lunettes de sécurités ou masque de visage.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures de protection : S'assurer que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité soient situés près de la place de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granulés
Couleur	: incolore, jaune pâle
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 5,0 - 6,5, 0,1 mol/l
Point de fusion	: 169 °C, 1.013 hPa
Point d'ébullition	: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Point d'éclair	: non applicable, (inorganique)
Taux d'évaporation	: négligeable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: non applicable
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: 1,72, 20 °C
Hydrosolubilité	: 1.870 g/l, 20 °C, très soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable, (inorganique)
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: > 210 °C
Viscosité, dynamique	: non applicable, (solide)
Propriétés explosives	: Non-explosif, Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	: 80,04 g/mol
Masse volumique apparente	: 940 kg/m ³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Suite à des variations thermiques répétées au-dessus et en-dessous de 32°C, le produit devient poreux à cause du changement de structure cristalline, associé à une augmentation de la formation de poussières et une augmentation du volume des grains. Ceci peut conduire à une rupture des sacs et un retrait du produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.
Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.
Se décompose par chauffage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température > 170 °C
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Tenir écarté des matériaux incompatibles.
Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques
Agents réducteurs
Des matières combustibles
Acides forts et bases fortes
Poudres métalliques
Cuivre
Alliage de cuivre
Zinc
chlorates
Chromates
permanganates

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniac

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 88,8 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant pour les yeux., OCDE Ligne directrice 405

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : souris, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE Ligne directrice 429, Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Test de Ames, Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471, Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Test d'aberration chromosomique in vitro, Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 473, Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères, Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 476, Substance d'essai: nitrate de potassium

: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vivo : Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité : OCDE Ligne directrice 453, Substance d'essai: sulfate d'ammonium, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction : rat, NOAEL: > 1.500 mg/kg, OCDE Ligne directrice 422, Substance d'essai: nitrate de potassium
Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), 28 jr, NOAEL: 1.500 mg/kg, OCDE Ligne directrice 422, Substance d'essai: nitrate de potassium

: rat, Oral(e), 364 jr, NOAEL: 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453, Substance d'essai: sulfate d'ammonium

: rat, Inhalation, 14 jr, NOAEL: 0,185 mg/l, OCDE Ligne directrice 412

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit

Toxicité pour le poisson : CL50: 447 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Court terme

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna, Substance d'essai: nitrate de potassium, Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

- Toxicité pour les algues : CE50: > 1.700 mg/l, 10 jr, Substance d'essai: nitrate de potassium,
Eau de mer
- Toxicité pour les bactéries : CE50: > 1.000 mg/l, 180 min, Inhibition de la respiration de boues activées, OCDE Ligne directrice 209, Substance d'essai: nitrate de sodium

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

- Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit

- Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit

- Mobilité : Eau, complètement soluble
: Sol, On ne s'attend pas à une absorption par le sol., (NO3-)
: Sol, Après libération, est adsorbé par le sol., (NH4+)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit

- Information écologique supplémentaire : Un important déversement accidentel peut causer des impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de surface closes., Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

: Code Européen de déchets:
06 10 02 (déchets contenant des substances dangereuses)

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 2067
IMDG : 2067

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
IMDG : AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 5.1
IMDG : 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 50
Étiquettes : 5.1
Code de restriction en tunnels : E
IMDG
Groupe d'emballage : III
No EMS Numéro : F-H, S-Q

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non
IMDG
Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Nitrate d'ammonium (AN) Ne devrait pas être fourni à des utilisateurs non-professionnels. Voir l'annexe XVII du règlement (CE) No 1907/2006 pour conditions de restriction
Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	:	96/82/EC Mise à jour: 2003 Quantité 1: 1.250 t Quantité 2: 5.000 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R36	Irritant pour les yeux.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation	:	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs., Formation régulière de tous les employés impliqués dans le transport de matières dangereuses (conformément au chapitre 1.3 de l'ADR).
Autres informations	:	Publiée suivant l'article 32 du règlement (CE) n° 1907/2006, et à ses amendements.
Editeur	:	Borealis, Group Product Stewardship / Aino Haritonova
Sources des principales	:	Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. Borealis Agrolinz

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

données utilisées pour
l'établissement de la fiche de
données de sécurité

Melamine GmbH, 2010

Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.

Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

Utilisations identifiées:

Utilisation: Fabrication

- Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Secteurs d'utilisation finale : **SU8,9:** Fabrication de substances en gros, à large échelle (y compris les produits pétroliers); fabrication de produits de la chimie fine
- Catégories de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
- Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC1:** Fabrication de substances

Utilisation: Utilisation industrielle

- Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Secteurs d'utilisation finale : **SU 10:** Formulation
- Catégorie de produit chimique : **PC1:** Adhésifs, produits d'étanchéité
PC11: Explosifs
PC12: Engrais
PC19: Intermédiaire
PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
- Catégories de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

: **ERC2, ERC6a:** Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Utilisation: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux

: **SU 22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique

: **PC12:** Engrais

Catégories de processus

: **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Catégories de rejet dans l'environnement

: **ERC8b, ERC8e:** Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	: SU8,9: Fabrication de substances en gros, à large échelle (y compris les produits pétroliers); fabrication de produits de la chimie fine
Catégories de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	: ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1: Fabrication de substances

Remarques : non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition unique : 360 jours/ an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 20.000 m3/d

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication

PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, faible empoussièremement

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Si nécessaire, manipuler la substance en milieu confiné. Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Minimiser le nombre de personnes exposées. Extraction efficace du contaminant. Minimisation des phases manuelles. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à une utilisation en sécurité par les travailleurs. L'effet toxicologique principal est l'irritation oculaire (local endpoint), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé étant donné qu'aucune information sur le rapport dose-efficacité n'est disponible. Etant donné que des effets systémiques n'ont été observés que pour des concentrations en substance si élevées que les humains ne sont normalement pas exposés (voir DNELs), il est considéré qu'une évaluation quantitative n'est pas nécessaire.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	: SU 10: Formulation
Catégorie de produit chimique	: PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC11: Explosifs PC12: Engrais PC19: Intermédiaire PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	: ERC2, ERC6a: Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC6a: Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Remarques : non applicable

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation industrielle, Distribution, Formulation, Utilisation en tant intermédiaire PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Traitement d'articles par trempage et versage, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, faible empoussièrem, Liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Si nécessaire, manipuler la substance en milieu confiné. Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Minimiser le nombre de personnes exposées. Extraction efficace du contaminant. Minimisation des phases manuelles. Éviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à une utilisation en sécurité par les travailleurs. L'effet toxicologique principal est l'irritation oculaire (local endpoint), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé étant donné qu'aucune information sur le rapport dose-efficacité n'est disponible. Etant donné que des effets systémiques n'ont été observés que pour des concentrations en substance si

élevées que les humains ne sont normalement pas exposés (voir DNELs), il est considéré qu'une évaluation quantitative n'est pas nécessaire.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	: PC12: Engrais
Catégories de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	: ERC8b, ERC8e: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: **ERC8b, ERC8e: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

Remarques : non applicable

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: **Utilisation professionnelle PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Pulvérisation en dehors d'installations industrielles, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Caractéristiques du produit

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, faible empoussièrement, Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur, Extérieur

Conditions et mesures techniques

Si nécessaire, manipuler la substance en milieu confiné. Veiller à une ventilation adéquate. Eviter les projections. Utiliser des doseurs et pompes spécifiquement conçues pour prévenir l'occurrence d'éclaboussures / de déversements accidentels / d'expositions.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : Minimiser le nombre de personnes exposées. Extraction efficace du contaminant. Minimisation des phases manuelles. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à une utilisation en sécurité par les travailleurs. L'effet toxicologique principal est l'irritation oculaire (local endpoint), pour lequel aucun DNEL ne peut être dérivé étant donné qu'aucune information sur le rapport dose-efficacité n'est disponible. Etant donné que des effets systémiques n'ont été observés que pour des concentrations en substance si élevées que les humains ne sont normalement pas exposés (voir DNELs), il est considéré qu'une évaluation quantitative n'est pas nécessaire.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 33,5 % N

Version 2.0

Date de révision 28.06.2012

Date d'impression 06.07.2012

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.